



Plainte pour vol, risques ?

Par **Mludo**, le **25/01/2009** à **21:55**

Bonjour,rnrnMerci tout d'abord de ne pas me juger sur les faits suivants mais ils sont suffisamment graves pour que je demande de l'aide.rnrnJe suis convoqué jeudi 29/01/09 au commissariat, à la suite d'une plainte de mon ex employeur, pour vol (valeur estimée env 20.000 €). J'ai reconnu les faits devant lui et je me suis engagé à le rembourser intégralement. N'ayant pas cette somme je lui rembourse mensuellement 500 €, il a du porter plainte quand même pour se justifier au niveau des impôts.rnrnQue va t'il se passer devant le policier, que risque-t'on pour ceci sachant qu'il y a cet accord amiable entre l'employeur et moi ? Je stresse et j'ai très peur, c'est mon premier délit, j'ai vraiment besoin d'aide. Je précise quand même que cet argent n'a pas servi à autre chose qu'à m'en sortir financièrement, je n'avais pas de mauvaises intentions. Je rajouterai également comme question : une perquisition peut'elle être possible sachant qu'il ne s'agit pas de matériels volés ? Et aussi cette précision que j'ai oubliée : mon ex employeur ne souhaite pas entrer en procédure.rnrnMerci de votre écoute.

Par **citoyenalpha**, le **26/01/2009** à **05:00**

Bonjourrnrnvous êtes convoqué au commissariat pour être entendu suite à une plainte pour vol déposée par votre ancien employeur.rnrnVous avez reconnu les faits auprès de votre employeur et vous êtes engagé à rembourser les sommes dérobées.rnrnLe policier chargé de votre audition se doit de récolter des éléments à charge et à décharge pour étayer le dossier ouvert pour vol. Ce dossier sera ensuite remis auprès du procureur qui décidera des suites à donner.rnrnDans votre cas il convient de rnrn1°) reconnaître les faits devant le policier
2°) déclarer le montant des sommes dérobées
3°) l'informer d'un accord pour remboursement du préjudice à la victime.rnrnUne fois le procès verbal d'audition signé vous serez informé par courrier des suites données à votre affaire.rnrnDans votre cas je pense que le procureur

envisagera une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. rnrnPetit conseil rédiger un accord avec votre ex employeur sur les modalités de remboursement des sommes volées. Chacun conservera un exemplaire de l'accord et pourra en cas de défaut (vous de paiement votre ex employeur réclamation de la totalité ou d'un complément du préjudice)rnrnVous pourrez fournir au policier ou à défaut au procureur une copie de cet accord.rnrnJe pense que le procureur vous convoquera et vous proposera une sanction proportionnée et de vous engager à respecter l'accord signé avec la victime.rnrnRestant à votre disposition

Par **Mludo**, le **26/01/2009** à **10:35**

Merci de votre reponse. Quelle type de sanction proportionnee je risque de subir d'apres votre experience ? Puis je avoir une perquisition lors de cette convocation ? Je pensais qu'a la vue de notre accord amiable il serait possible qu'il n'y ait pas de suite. De plus je viens d'apprendre aujourd'hui que je retrouve du travail, cela peut il jouer ici. Desole de toutes ces questions mais c'est vraiment l'angoisse merci.

Par **Freddy75**, le **13/05/2012** à **14:47**

Cher Mludo. Que t'est il arrivé alors. J'aimerais savoir stp rnrnMerci. rnrnF

Par **ffff**, le **02/04/2013** à **21:15**

un Ami a volé une tv je suis convoqué samedi il risque quoi? i a marqué vol aggravé la personne a porté plainte mais aucune preuve

Par **crist gui**, le **24/08/2014** à **14:23**

on m'accuse d'avoir volé des chèques alors que c'est la victime qui a signé qu'est-ce que je risque merci de me répondre

Par **moreau33**, le **06/04/2016** à **18:21**

bonjour , je suis responsable de caisse. mon employeur m'a donné en main propre ma mise à pied à titre conservatoire. rnil m'a surpris entraîné à voler à l'aide des caméras de surveillance : un chariot (200€)...rnje suis convoqué pour un entretien avec mon employeur. rnaux échos qui tournent dans l'entreprise il aurait d'autres vidéos me voyant faire cela à plusieurs reprises...et qu'il porterait plainte. rnquels sont les risques pénales ? et vis à vis de lui ? rnquels sont mes recours pour essayer de m'en sortir au mieux ? même si je sais que j'ai fait une

grosses erreurs.

Par **Youpiiii**, le **17/09/2016** à **02:15**

Bonjour moreau33 alors qu'à tu eu comme peine ?